Conseil de Quartier
Jarlard
Le Peyroulié

Là où je vis, j'agis !

Réunion du mardi 17 septembre 2013
Compte-rendu

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville – 81023 Albi cedex 9
05 63 49 12 54 – conseilsdequartier@mairie-albi.fr – www.mairie-albi.fr

La septième réunion du conseil de quartier de Jarlard- le Peyroulié s'est tenue le mardi 17 septembre 2013 à la maison de quartier de Lapanouse.

Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol,maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative,
Steve Jackson, conseiller municipal délégué au quartier Jarlard – Le Peyroulié et aux déplacements doux,
Stéphanie Guiraud-Chaumeil, adjointe au maire, vice-présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en charge de la Technopôle.

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Monsieur Jean-Marc Berlou
Monsieur Claude Camut
Madame Christiane Camut
Madame Véronique Daragnès
Monsieur Claude Carme
Monsieur René-Jean Fabre
Madame Marie Pinosa
Madame Florence Puech
Madame Monique Retournat
Madame Laurence Rivière
Monsieur Gilbert Tayac
Madame Margareth Tayac
Madame Monique Salettes
Madame Suzi Thery
Madame Béatrice Valette
Madame Brigitte Vanoli

Etaient excusés :
Christine Devoisins, conseillère municipale, vice-présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois chargée des relations extérieures, de la proximité et de l'attractivité du territoire,
Bernard Gilabert, élu de l'opposition

Madame Josette Bès
Monsieur Michel Bossi
Monsieur Jacques Bousquet
Monsieur Jean-Hugues Bousquet
Monsieur Laurent Chaubard
Monsieur Christophe Combes
Monsieur François Compans
Monsieur Jean-Michel Couret
Monsieur Michel Doin
Monsieur Jean-Pierre Gorsse
Monsieur Jean-Marc Lely
Monsieur Georges Masson
Madame Denise Moro
Monsieur Louis Moro
Madame Florence Niéto
Monsieur Maurice Ricard
Monsieur Marcel Salettes
Monsieur Serge Sanchez

Animée par Steve Jackson, conseiller municipal délégué au quartier de Jarlard - le Peyroulié, Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, et Stéphanie Guiraud Chaumeil, adjointe au maire, vice-présidente de la communauté d'agglomération en charge de la Technopôle, cette réunion de travail est l'occasion de réunir une nouvelle fois les conseillers de quartier pour traiter des sujets d'actualité.

Dans son mot d'accueil, Laurence Pujol souhaite rappeler que cette réunion est la dernière du mandat municipal en cours car le mandat des conseillers de quartier prend fin en même temps que le mandat municipal (cf charte des conseils de quartier-janvier 2009).

Elle salue les nouveaux conseillers et remercie l'ensemble des participants pour leur implication dans cette instance de démocratie participative proposée depuis 2009 par la ville d'Albi.

A l'évidence, les contributions des conseils de quartier sont importantes et ont permis la mise en œuvre de projets coproduits et d'améliorations significatives dans les différents quartiers.

Elle confirme que cette dernière réunion, comme cela a été indiqué dans la proposition d'ordre du jour adressée préalablement aux conseillers, est l'occasion de préciser l'état d'avancement des différentes actions et projets engagés sur l'exercice 2013 et de co-définir les priorités d'interventions dans le quartier pour l'exercice 2014 dans l'optique du vote du budget de la commune qui interviendra au conseil municipal du 16 décembre.

Evolution du PLU – 4ème modification

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) d'Albi a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2003. Élaboré selon les grands principes issus de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.), l'approbation du P.L.U. a permis d'offrir à ALBI non seulement un nouveau cadre réglementaire, mais aussi un véritable projet pour son développement urbain.

Les orientations fondamentales de ce projet de développement ont été exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), document à partir duquel fut décliné l'ensemble des dispositions réglementaires du P.L.U.

Depuis son application le PLU a fait l'objet de deux mises à jour, d'une mise en compatibilité, de 5 révisions simplifiées et de 4 modifications dont une de simplifiée.

- **4ème modification en cours :**

Par délibération en date du 19 novembre 2012 la commune d'Albi a engagé sa 4éme modification du PLU avec pour objectifs :

- de prendre en compte les orientations du SCoT du Grand Albigeois et la loi « Grenelle 2 » (réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles, protection de l'environnement),
- de favoriser un aménagement économe en espace, revaloriser les espaces existants, éviter l'étalement urbain

L'enquête publique se déroule du 25 septembre au 25 octobre 2013.

Dans le quartier, La zone Au (à urbaniser) de la Bane fait l'objet de réflexions dans une perspective d'urbanisation.
Le schéma d'aménagement propose d'intégrer les axes existants et de les relier afin d'assurer une desserte cohérente au sein du futur ensemble, et permettre une bonne gestion des services publics (ramassage des ordures ménagères, bouclage réseau eau potable).

Ces évolutions vont permettre à terme de régler la problématique du point de collecte des déchets situé sur le chemin de St Amarand le Haut, en entrée du chemin de la Bane, où des dépôts sauvages sont régulièrement constatés.

La suppression définitive de ce point d'apport volontaire pourra en effet intervenir car la collecte en porte en porte est prévue dans les perspectives d'urbanisation envisagées.

Carrefour chemins St Amarand le Haut / la Bane

Un conseiller souhaite savoir si les principes d'aménagement de la zone d'InnoProd seront respectés notamment par rapport aux mesures de protection prévues (zone paysagère tampon) entre le technopôle et les habitations riveraines.
Il est répondu que rien ne permet de remettre en cause les principes annoncés. Ils seront respectés.

Animations – vie et identité de quartier

- **Publication d'une plaquette de présentation de la maison de quartier du Marranel-le Roc**

En réponse aux demandes exprimées par les conseillers et les associations, et afin de promouvoir les activités et services proposés à la maison de quartier du Marranel-le Roc, une plaquette d'information a été réalisée par la Ville et diffusée dans tous les foyers du quartier à la rentrée de septembre 2014.

- **Nouvelles permanences de services publics à la maison de quartier du Marranel- jeudi de 9 h à 12 h**

Le bilan statistique des 10 premiers mois d'activité confirme l'intérêt de cette permanence de services publics de proximité.

Laurence Pujol rappelle aux conseillers que ces permanences de services publics de proximité se poursuivent pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, les renseigner, les conseiller, les aider à remplir un dossier, les informer sur leurs droits...

Les chiffres de fréquentation entre septembre 2012 et juin 2013 sont très satisfaisants et confirment le besoin. 300 personnes ont été reçues et accompagnées dans leurs démarches.

Maison de quartier du Marranel le Roc – Rue Alain Colas : - Permanences le jeudi de 9h à 12h, sans rdv. En période scolaire uniquement / Renseignements: 05 63 77 83 90

- **Démarche paysage**

Les éléments produits lors des réunions des conseils de quartiers sont en cours de mise au propre. Ils seront versés aux documents qui seront transmis au bureau d'étude qui travaillera sur l'étude paysagère.

L'étude paysagère prend une autre ampleur. Elle sera réalisée à l'échelle de l'agglomération. Beaucoup de conseillers avaient en tête au moment des ateliers que « leur paysage » ne s'arrête pas à la limite de leur quartier ou de leur commune.

La communauté d'agglomération a été retenue pour obtenir une subvention de l'Etat lors d'un appel à projet auquel elle a répondu.
L'objectif de l'étude sera donc d'établir un plan paysage sous forme d'atlas paysagers avec plusieurs thématiques à définir à l'échelle de l'agglomération.

L'état des lieux du paysage qui en ressortira permettra d'établir le diagnostic paysager de l'agglomération. Ce dernier pourra servir de base à l'éventuelle élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La vidéoprotection

Stéphanie Guiraud-Chaumeil informe les conseillers que le dispositif est opérationnel depuis la fin de l'été et que la première tranche d'installation s'achève fin septembre avec un total de trente caméras.

Les sites d'implantation n'ont pas été choisis exclusivement par la ville mais résultent du diagnostic local de sécurité réalisé en 2009-2010.
C'est aujourd'hui une réponse nécessaire pour aider les forces de l'ordre à la résolution de certains situations. Les mentalités ont évolué et la population formule de réelles attentes.

Une deuxième tranche d'installation débute en octobre (une quinzaine de caméras supplémentaires).

Il est rappelé que les images sont centralisées à l'Hôtel de police et conservées deux semaines avant d'être détruites.

Un comité d'éthique a été créé. Il est garant du bon fonctionnement du dispositif de vidéo-protection.

Montant de l'investissement pour la première tranche : 360 000 euros
Participation de l'Etat à hauteur de 186 000 euros.

Les conseillers souhaitent savoir si le dispositif sera étendu aux zones d'activités.

Il est répondu que ce n'est pas prévu dans le dispositif qui a été envisagé jusqu'alors. Les priorités sont ailleurs. Néanmoins, les caméras installées sur les différents carrefours protégeront de fait les entreprises et les zones d'activités situés à proximité, dans le processus de recherche des auteurs d'un fait délictuel.

Technopôle InnoProd

Le technopôle se développe :
- avec l'accueil de nouvelles entreprises,
- avec le développement de concept innovant comme la 1ère couveuse Innovation de France,
- avec les travaux en cours d'aménagement des halles technologiques.

Stéphanie Guiraud-Chaumeil dresse un état des lieux de la situation.

L'Hôtel d'entreprises est ouvert depuis la fin de l'été 2012 et son taux de remplissage s'accroît au fil des mois (50 % à ce jour) avec la dernière installation en date, le service cartographie/patrimoine d'ERDF.

Objectif de l'équipement : produire de l'innovation, accompagner les porteurs de projets, rechercher des financements, mettre en réseau, aider à la commercialisation...
Prestations proposées :
- Bureaux permanents ou à louer à la journée, à la semaine, au mois
- 1 salle de formation multimédia (13 postes informatiques à disposition)
- 4 salles de réunion (de 6 à plus de 100 personnes – de 30 à 120 m2)
- 1 salle de visioconférence
- 1 service de secrétariat logistique avec standard téléphonique personnalisé

Les Halles technologiques
Le chantier de construction de la halle technologique d'InnoProd engagé à l'automne 2012, est en cours.
Les deux bâtiments ont pour spécialité la mécatronique et les nouveaux matériaux pour le premier, la valorisation de l'énergie biomasse pour le second.

La première halle sera livrée fin novembre 2013. Elle abritera la nouvelle plateforme de l'École des Mines d'Albi et le CRITT Automatisation. Une visite du chantier en voie d'achèvement sera organisée courant novembre à l'attention des associations et conseillers de quartier comme cela a été précédemment fait à chaque grande étape du chantier.

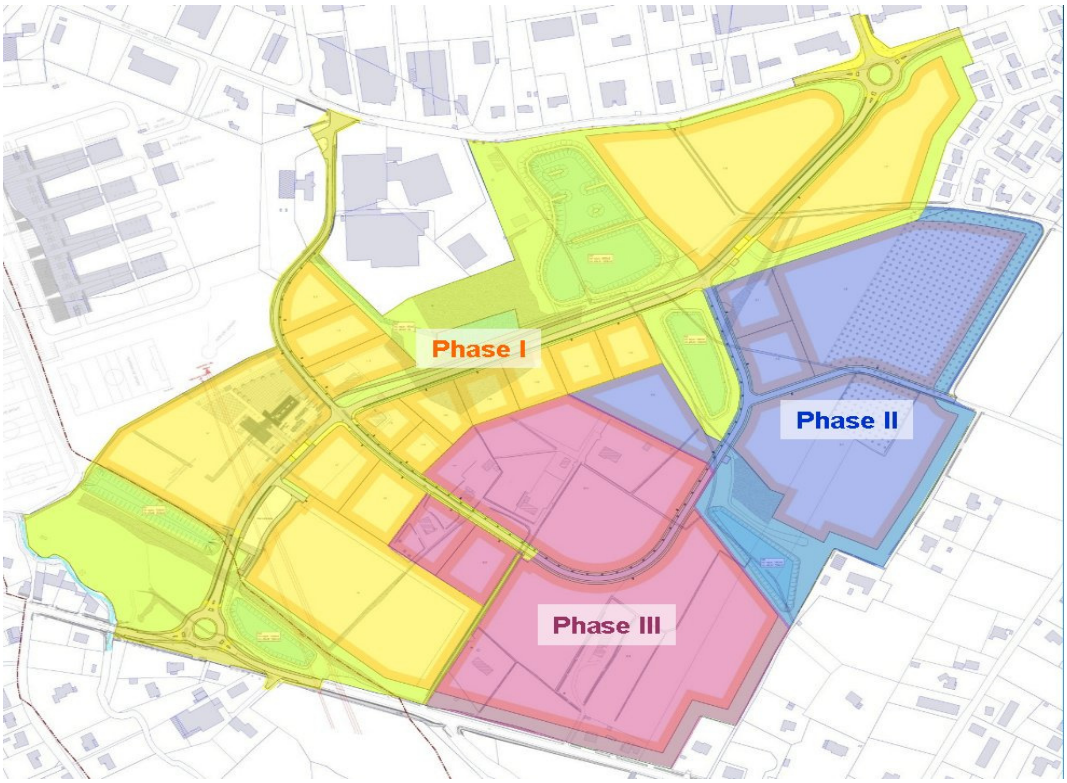

En matière d'aménagement de la zone, les conseillers sont informés des évolutions suivantes :
Un bâtiment voit le jour de l'autre côté de l'Hôtel d'entreprise. Il s'agit des locaux de la RAGT Energie (polycombustibles).

Par ailleurs, sur la zone d'activité, deux hectares ont été vendus à la SEM E Tera qui va investir près de 5 millions d'euros dans l'opération qui comprend la création d'un Data Center de 10 000 m2.
Deux terrains on été vendus à la CCI pour bâtir des ateliers relais (espace de transition dans les parcours de constitution d'une entreprise).
Sur le reste de la zone, la vente des terrains se précise.
A l'automne, le secteur au nord de la zone (entre les rues Moissan et Gilles de Gennes) s'ouvre à la commercialisation.
Stéphanie Guiraud-Chaumeil rappelle que le règlement de la zone est respecté. Il concourt à un développement maîtrisé de la zone et préserve les intérêts des riverains.

Espace Public de rencontre Peyroulié

L'association de quartier du Peyroulié a organisé un repas le dimanche 21 avril 2013 pour fêter les nouveaux espaces requalifiés. La manifestation a eu lieu sur la placette qui venait d'être fraichement enduite par les talentueux étudiants de l'Ecole européenne de l'art et de la matière.

L'association du Peyroulié a relancé la ville pour revoir l'implantation du mobilier prévu initialement dans le projet. L'association a souhaité que l'implantation des bancs, chaises de conversation et corbeilles soit débattue en conseil de quartier.
Des scenarii d'implantation sont proposés et débattus en assemblée afin d'arrêter une décision collective.

La placette du Peyroulié et le muret revêtu d'un enduit décoratif

Les conseillers, riverains du Peyroulié, s'engagent à effectuer eux-mêmes la collecte des déchets dans les corbeilles de propreté afin d 'éviter de déployer un service dont la fréquence sera difficile à organiser.

Les arbres plantés doivent être examinés, les riverains s'inquiètent de leur état.
Le point de distribution d'eau et le coffret électrique seront installés début 2014, l'élargissement de la voie sera quant à elle réalisée avant la fin 2013.

Pour ce qui est des terrains de boules, à l'usage il s'avère que le revêtement de sol ne convient pas car trop dur pour la pratique de la pétanque.

Il sera repris et le mobilier déplacé de l'autre côté afin d'avoir des assises de part et d'autres des terrains (murette d'un côté sous l'arbre, bancs de l'autre).

Il reste à convenir de l'aménagement du point de regroupement des containers de collecte avec les services de l'agglomération, à proximité des terrains de pétanque.

Mobilité

- **Plan de déplacements urbains communautaire**

L'agglomération a souhaité engager une démarche volontaire pour une mobilité durable en albigeois.
- Une enquête réalisée pour connaître les habitudes de déplacements.
- Un diagnostic préalable effectué pour dresser :
    - les constats,
    - les enjeux,
    - les objectifs.

Le diagnostic permet de définir les enjeux en matière de mobilités sur le territoire de l'Albigeois. Il permet de voir ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien et qu'il convient d'améliorer dans le cadre d'un équilibre des différents enjeux du PDU. Ce diagnostic est actuellement complété par l'évaluation des aménagements déjà réalisés ou en cours dans le cadre de la politique de mobilité engagée par la ville d'Albi sur la commune dans le respect des premiers objectifs définis par le PDU de l'Albigeois :

- Politique de stationnement ;
- Aménagements urbains renforçant notamment les transports en commun ;
- Modification du plan de circulation ;
- Création de parkings de périphérie ;
- ...

Etabli durant la période des travaux de doublement de la rocade, le diagnostic doit également en intégrer les effets.

La synthèse du diagnostic est disponible sur le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour permettre à tous les habitants d'en prendre connaissance.

Des plaquettes sont également distribuées aux conseillers. Elles présentent les résultats de l'enquête ménages réalisée dans le cadre du diagnostic du PDU, ainsi que les premiers résultats du diagnostic et la définition des enjeux.

Le plan de déplacement urbain doit aboutir à un scénario global à l'échelle de dix ans présentant les actions et aménagements envisagés pour répondre aux enjeux du territoire en matière de déplacements.

Ce travail de réflexion s'appuie sur le diagnostic et l'évaluation en cours des premières actions réalisées en faveur de la mobilité sur le territoire.

- **Travaux de la rocade**

Stéphanie Guiraud-Chaumeil présente l'état d'avancement des travaux de doublement de la rocade.
Elle rappelle qu'afin de ne pas perdre le bénéfice des financements de l'Etat, l'ensemble des travaux devait être lancé avant fin 2013 (date d'échéance de la convention). C'est dans ce cadre que les **travaux préalables d'aménagement de l'échangeur de Caussels ont démarré en mai 2013**.

Echangeur de Caussels : Lancement de la dernière tranche de travaux

Les travaux de l'échangeur de Caussels ont démarré en mai et s'avèrent particulièrement complexes compte tenu des différents échanges à organiser.

L'étude de circulation menée en 2011 par l'Agglomération en concertation avec l'Etat a conclu :

- à la nécessité d'aménager cinq giratoires interdépendants avec la mise en double sens des RD100, RD999 et RD999A,
- et de prendre en compte de manière sécurisée les déplacements vélos et piétons.

La convention signée en 2009 entre les co-financeurs (Etat/Région/Département/Agglomération) prévoit de mobiliser 13 M€ pour cette dernière tranche, **l'Agglomération étant le principal financeur avec 37.75%**.

L'Etat assure la maîtrise d'ouvrage du doublement de la rocade et de quatre giratoires. L'Agglomération, à laquelle le Département du Tarn a demandé d'intervenir pour son compte, réalise le 5ème giratoire au croisement de l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, de la RD100 et de la RD999 en vue de leur mise en double sens.

L'Agglomération et le Département ont engagé les travaux du 5ème giratoire. Cet ouvrage est essentiel pour maintenir la circulation pendant les travaux d'aménagement des quatre giratoires suivants, puis au terme des travaux, il permettra à l'ensemble de l'échangeur de fonctionner.
Préalablement à ces travaux de voirie, la ville d'Albi a renouvelé le réseau d'eau potable au niveau des carrefours situés route de Saint-Juéry (RD100), route de Millau (RD999) et RD999A. Dans le même temps, ERDF est intervenu sur les réseaux électriques, rue Goya et à proximité du futur complexe funéraire.
Ces travaux majeurs représentent des investissements publics qui bénéficient majoritairement et très directement aux entreprises du territoire. Au fil de l'avancée des travaux prévus de mi-mai à mi-décembre 2013, la circulation sera maintenue et des déviations seront mises en place.

Plan d'aménagement de l'échangeur de Caussels

Secteur du Stadium

> Fin août, l'avenue Colonel Teyssier a été réouverte à la circulation suite à la réalisation du nouvel enrobé des deux giratoires.

> Réouverture également de la sortie Stadium depuis la rocade dans le sens Rodez -Toulouse.

> Rue de Jarlard, les fondations du futur pont et les parois verticales ont été coulées et le tablier du pont posé fin juin. La circulation rue de Jarlard a été rétablie à double sens.

> En parallèle, les ponts au-dessus de la route de Fauch et de la voie SNCF subissent le même traitement, avec des fondations profondes.

> Dans le cadre de la réalisation des pieux du pont avenue Colonel Teyssier, l'entreprise fermera la rocade une nuit. Cette fermeture sera programmée début novembre 2013. Une déviation de la circulation sera organisée par la rue Mendes France.

Cette fermeture est nécessaire pour transférer l'atelier des fabrication des pieux du pont avenue Colonel Teyssier, depuis l'appui coté Rodez à l'appui côté Toulouse. Cet atelier est constitué par une foreuse de très grosse dimension qui sera ainsi transférée d'une extrémité à l'autre du pont via la chaussée actuelle de la rocade.
Dans la rue Mendes France, l'entreprise organisera une circulation à sens unique pendant 2 jours, car elle doit créer un réseau transversal de fourreaux. L'entreprise travaillera par demi-chaussée, en maintenant le sens de circulation route de Fauch vers avenue Colonel Teyssier.
La circulation dans le sens Colonel Teyssier vers route de Fauch sera déviée par le rond-point de Gesse et la route de Fauch. Cette déviation durera deux jours.

- **Transports en commun**

Les conseillers sont informés que la ligne R monte en puissance régulièrement depuis un an (la fréquentation, c'est à dire la montée de passagers sur le tracé a quasiment doublé).
La fréquentation est estimée à environ **10 000 passagers par mois**. En raison de ces résultats, il a été décidé d'organiser dès la rentrée de septembre 2013 la **desserte tous les quarts d'heure** durant toute la journée (et non plus seulement en heures de pointe), c'est-à-dire de 7h15 à 19h30.

Certains conseillers réitèrent les besoins de desserte du secteur de St Amarand le Haut – la Bane notamment en direction des publics scolaires.

- **Aménagement du parking relais de la Milliassole**

Stéphanie Guiraud-Chaumeil rappelle aux conseillers les principes de l'opération.

Description de l'opération :
Réalisation d'un parking relais d'entrée de ville relié au réseau de transports en commun de l'agglomération (nouvelle ligne R créée en septembre 2012, avec un cadencement tous les quarts d'heure depuis septembre 2013) pouvant être utilisé par les autocars de tourisme et les véhicules particuliers. Cette aire de stationnement a également vocation à être utilisée pour les manifestations sportives du stadium.

- Surface totale de l'aire de stationnement : 8 300 m²
- 19 places de bus de tourisme et 101 places de véhicules légers
- Installation d'une sanistation pour camping-caristes

L'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération est intervenue en 2010. Puis les aménagements se sont succédés sur trois tranches fonctionnelles réparties sur trois exercices budgétaires 2011, 2012 et 2013. Une dernière tranche d'aménagement est envisagée en 2014.

2011 : réalisation de l'aménagement de la 1ère partie pour permettre le stationnement des cars de tourisme sur une surface de 4 500 m2

2012 : aménagement de la 2ème partie de la plateforme (fondation, enrobé) pour créer une aire de stationnement dédiée aux véhicules légers

2013 : Suite à la création de ligne R de transports en commun, au souhait de rendre plus attractif ce parking et afin de prendre en compte des aménagements et des équipements dissuadant son occupation par les gens du voyage, **il a été convenu de le modifier** *(inversion partie cars de tourisme et partie VL)*, **de renforcer sa qualité de traitement** *(renforcement du traitement paysager, piste cyclable, séparation en béton balayé des bandes de stationnement VL)* **et de compléter son aménagement par des équipements spécifiques** *(portiques, bordures hautes séparant les places de stationnement des cars*).

A ce jour, ont été réalisés les travaux de voirie et la pose des portiques.

Une consultation est en cours pour la fourniture et le mise en place d'une sanistation (assurant ainsi un maillage efficace de la ville après celles de l'Avenue Albert Thomas et celle de Pratgraussals) à destination des camping-caristes que cette aire pourra également accueillir.

Le traitement paysager interviendra à l'automne 2013 avec la plantation d'une quarantaine d'arbres et d'une haie le long de la voie ferrée et de le RAGT.

Il est proposé de poursuivre les aménagements en 2014 avec l'installation de toilettes publiques et un point d'information touristique (panneau d'information).

- **Les travaux de voirie 2013 dans le quartier**

Steve jackson évoque les travaux réalisés dans le quartier durant l'exercice 2013. Les travaux se poursuivent rue Ampère avec la réhabilitation des réseaux d'assainissement et la réfection de la voirie.

Le programme PATA 2013 (Interventions pour réfection ponctuelle de surface (nids de poule)) a permis de traiter les chemins de Saint Amarand le Haut et de Cambon.

Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi

www.mairie-albi.fr

Renseignements : service vie des quartiers
Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

conseilsdequartier@mairie-albi.fr